

De nouvelles immolations par le feu au Tibet

Depuis février 2009, 136 Tibétains se sont immolés par le feu. Cette vague d'immolations sans précédent semblait s'être arrêtée en avril 2014, dans la mesure où aucun nouveau cas n'avait été signalé depuis. Deux cas d'immolations par le feu ont malheureusement été recensés en septembre 2014 (voir [le Tibet Brief numéro 46 de novembre 2014](#)).



En décembre 2014, trois personnes se sont immolées par le feu la même semaine.

Selon des sources tibétaines en exil, le 16 décembre, un Tibétain âgé d'environ 35 ans et prénommé **Sangye Khar** s'est immolé par le feu et est décédé devant un poste de police d'Amchok à Sangchu (région tibétaine d'Amdo). Son corps a été emporté par les forces de police paramilitaires malgré les protestations des Tibétains.

Le 22 décembre, des images déchirantes et la vidéo de l'immolation d'une Tibétaine de 19 ans au centre d'une ville du district de Ngaba (en chinois : Aba) dans la région tibétaine d'Amdo, ont été publiées.

La jeune femme a été identifiée par des sources en exil comme étant **Tseypey**, la quatrième d'une famille de six enfants de la localité de Meruma. Les mêmes sources ont affirmé qu'elle était morte sur les lieux.

La police aurait emmené son père et sa mère âgés respectivement de 60 et 50 ans, mais on ignore s'ils ont été placés en détention. La [vidéo de la jeune femme en feu](#), accompagnée d'une voix chantant des prières en musique de fond, a circulé sur les réseaux sociaux. Les images montrent les forces de police enlevant son corps par la suite. Selon d'autres sources tibétaines en exil, l'accès à Internet était limité dans cette région et les téléphones portables locaux étaient

DANS CETTE ÉDITION :

1. ▶ De nouvelles immolations par le feu au Tibet
2. ▶ Intensification des mesures « antiterroristes » et des déploiements au Tibet
3. ▶ Nouvelle campagne de « rectification » religieuse au Tibet
4. ▶ 33^e dialogue UE-Chine sur les droits de l'Homme à Bruxelles
5. ▶ Début de la présidence lettone du Conseil de l'UE et mission de la CIT à Riga
6. ▶ Préoccupations de la CIT quant à la coopération entre la Chine et des pays d'Europe centrale et orientale
7. ▶ Pétition Facebook de la CIT
8. ▶ Le point sur les prisonniers politiques
9. ▶ Suggestions de lecture
10. ▶ Événements à venir

bloqués au moment de l'immolation.

D'après des sources tibétaines en exil, un moine tibétain connu pour son enseignement bouddhiste a perdu la vie après s'être immolé par le feu le 23 décembre à Tawu, dans la région tibétaine du Kham. **Kalsang Yeshe** s'est immolé par le feu à proximité du poste de police qui avait été récemment établi près de Nyitso, son monastère. La répression des moines et de la population locale a été particulièrement

> Suite page 2



> Suite de la page 1

intense ces dernières années.

Selon des Tibétains de la région désormais en exil, la population locale s'est ensuite rassemblée pour demander à la police que le corps de **Kalsang Yeshe** soit rendu, afin de procéder aux cérémonies religieuses traditionnelles.

Une image choquante du corps en flammes de **Kalsang Yeshe**, sans doute âgé de près de 30 ans, circule sur les réseaux sociaux. Ces mêmes sources ont indiqué que **Kalsang Yeshe**

avait appelé au retour du **Dalai-Lama** au Tibet et à la liberté des Tibétains, alors qu'il s'immolait par le feu. Des policiers armés ont ensuite emmené son corps.

La répression s'est révélée particulièrement intense à Tawu (en chinois : Daofu) dans la préfecture autonome tibétaine de Kardze (en chinois : Ganzi), dans la province du Sichuan. En juillet 2013, deux moines du monastère de Nyitso ont été blessés par balle après que la police [a ouvert le feu sur un groupe de Tibétains](#) qui célébraient l'anniversaire du **Dalai-Lama**. ■

Intensification des mesures « antiterroristes » et des déploiements au Tibet

La direction du **Parti communiste** insiste sur la nécessité d'exercer un contrôle politique sur le Tibet et place au cœur de ses préoccupations la « stabilité » de la République populaire de **Chine** dans son ensemble. Depuis mai 2014, cette politique consiste principalement à appliquer des mesures « antiterroristes » agressives au Tibet, dans le cadre d'un effort de plus grande envergure déployé dans le **Xinjiang** et en **Chine**, ce qui s'est traduit par une militarisation renforcée du plateau.

Dans le sillage de ce revirement politique, d'importants exercices militaires ont été organisés dans plusieurs régions du Tibet. Au cours de la semaine pendant laquelle l'opération « antiterroriste » a été annoncée en **RPC** en mai dernier, les autorités de la région autonome du Tibet ont par ailleurs annoncé la tenue d'une séance de formation pour les policiers déployés dans les monastères tibétains. La mise en place de postes de police dans les monastères est l'un des principaux objectifs du nouveau programme de contrôles renforcés.

Les autorités chinoises ont souligné l'importance de cette opération antiterroriste dans le contexte d'une militarisation renforcée et ont mis l'accent sur la sécurité dans le Turkestan oriental (en chinois : Xinjiang) et au Tibet dans un avis juridique publié le 22 septembre 2014 dans les médias publics. Cet avis, qui précise la position du parti quant à la lutte contre le terrorisme, assimile à une « *idéologie terroriste violente* » des actions pouvant s'avérer tout à fait non violentes,

telles que le « **séparatisme** » et la mise à mal de l'« **unité ethnique** ».

Le 16 décembre, des troupes armées équipées de boucliers anti-émeute se sont déployées en nombre dans les rues du centre-ville de Lhasa, où des Tibétains s'étaient rassemblés à l'occasion d'un grand festival religieux tibétain, l'anniversaire de la mort de **Je Tsongkhapa**, fondateur de la branche Gelug (école des bonnets jaunes) du bouddhisme tibétain. Des images montrent des foules de pèlerins priant avec une fervente dévotion près du temple sacré de Jokhang, ainsi que des troupes en tenue de camouflage équipées de boucliers anti-émeute et des pompiers en uniformes rouges munis d'extincteurs sur les lieux.

Ce festival religieux tombe le 25^e jour du 10^e mois du calendrier traditionnel tibétain (ce qui coïncide avec le 16 décembre 2014). Des lampes à beurre sont traditionnellement allumées à l'occasion du festival. La présence en masse des pèlerins et des troupes fait suite aux récentes et importantes

démonstrations de forces armées lors de festivals religieux pacifiques au Tibet ces deux dernières années. En 2012, des images similaires ont été prises à Lhasa au moment du festival. Elles montraient des militaires et des pompiers à l'extérieur du temple de Jokhang, y compris des officiers en uniformes noirs et certains en tenue de camouflage.

En 2013, des troupes armées ont attaqué des pèlerins qui assistaient à des rassemblements pacifiques dans de grands monastères du Tibet oriental. Des images saisissantes diffusées sur les réseaux sociaux montraient des Tibétains plus nombreux qu'à l'accoutumée réunis pour prier dans les grands monastères de Labrang et Kumbum à l'occasion du festival de prière de Mönlam, également associé à **Tsongkhapa**, alors que des troupes montaient la garde ou encerclaient les pèlerins.

Des images de récentes manœuvres militaires au Tibet ont été diffusées le 24 décembre 2014 sur le site du Quotidien du Peuple en ligne et sont disponibles [ici](#). ■



Nouvelle campagne de « rectification » religieuse au Tibet

Le 12 septembre 2014, une nouvelle « campagne de rectification » a été lancée dans le comté de **Driru** (en chinois : Biru), qui appartient à la préfecture de **Nagchu** (en chinois : Naqu) dans la Région autonome du Tibet.

Elle a été mise en œuvre dans le cadre d'une campagne politique plus vaste et de mesures répressives paramilitaires qui ont fait suite à la résistance tibétaine contre les efforts déployés par les autorités pour contraindre les Tibétains à accrocher le drapeau national chinois à leur maison. La campagne s'est intensifiée début octobre 2013 lorsque des villageois ont refusé de hisser les drapeaux et que certains les ont jetés dans une rivière. Depuis septembre 2013, des douzaines de Tibétains ont été placés en détention, les autorités ont déployé des troupes et instauré une répression plus systématique, afin d'éviter que l'instabilité politique ne se propage dans d'autres villes et villages de Nagchu et de la Région autonome du Tibet dans son ensemble.

Selon les nouvelles mesures imposées en septembre 2014, les monastères considérés comme « illégaux » seront détruits et les Tibétains qui possèdent des images du **Dalaï-Lama** ou qui empilent des pierres de prière traditionnelles (manis) seront sévèrement punis.

Les nouvelles mesures prises à **Driru** indiquent que des sanctions sévères pourront être imposées à des individus, mais aussi à des communautés entières, dans le but de contraindre les Tibétains à respecter les politiques du gouvernement.

Après la mise en place de ces nouvelles réglementations, au moins 26 nonnes bouddhistes tibétaines ont été expulsées d'un couvent de **Driru** lors d'une descente de police effectuée le 15 novembre 2014, après que le couvent

a refusé de dénoncer le **Dalaï-Lama**. Une équipe de fonctionnaires a alors examiné les dossiers d'enregistrement du couvent afin de vérifier si la population du couvent ne dépassait pas le quota officiel imposé de 140 nonnes.

Les nouvelles réglementations de « rectification » de **Driru** sont imposées dans une approche légaliste visant à renforcer le contrôle du **Parti communiste** sur la pratique bouddhiste tibétaine, à affaiblir davantage les institutions religieuses et à intensifier la répression dans la société laïque. La mise en œuvre de la politique sur la religion s'est avérée particulièrement difficile au Tibet en raison du lien étroit qui existe entre la religion et l'identité tibétaine. Le bouddhisme tibétain demeure un élément essentiel de l'identité tibétaine et du nationalisme tibétain. Il est dès lors perçu comme une menace potentielle contre l'autorité de l'État et l'« unité » de la **RPC**.

Le langage utilisé dans les réglementations pour décrire ce qui constitue une effraction se veut délibérément opaque. La loi peut donc être interprétée par les autorités locales en fonction du climat politique et conduire à la condamnation d'un individu spécifique ou permettre de donner un exemple particulier. Les mesures précisent, par exemple, que les moines et les nonnes « qui s'immiscent dans les affaires gouvernementales, administratives, juridiques ou éducatives » seront expulsés de leur monastère. Ils devront par ailleurs se soumettre à « une rééducation juridique de six mois »

et pourront faire l'objet de poursuites pénales (point 41). La nature exacte de l'« immixtion » n'est pas définie, ce qui laisse libre cours à l'interprétation des autorités locales. Les moines peuvent donc être sanctionnés pour avoir participé à des activités telles que l'éducation de leur communauté.

Les mêmes sanctions sont imposées aux moines et nonnes qui « s'immiscent dans la médiation des différends sociaux », bien qu'il s'agisse d'un rôle monastique traditionnel bénéfique pour la communauté, permettant souvent d'empêcher des conflits violents.

Les règles de **Driru** sont dépourvues de toute ambiguïté quant à la sanction encourue pour avoir affiché ou « conservé secrètement » des images du **Dalaï-Lama**. Elles précisent : « Les moines et nonnes qui accrochent des photos du Dalaï-Lama ou qui en conservent en secret seront expulsés de la communauté monastique et devront se soumettre à une rééducation juridique de six mois » (point 37).

La mesure suivante figure parmi les plus drastiques : « Les lieux de culte tels que les temples, les ermitages et les cellules de retraite qui ont été construits illégalement depuis le 1^{er} janvier 2011 doivent tous être fermés puis, dans un délai donné, démolis » (point 42). Le nombre d'établissements ou de lieux de retraite monastique concernés n'est pas encore connu. Cette mesure s'applique également aux « murs de mani », ces dalles de pierre gravée de prières et de textes sacrés. ■

33^e dialogue UE-Chine sur les droits de l'Homme à Bruxelles

Les 8 et 9 décembre 2014, l'Union européenne a tenu la 33^e session de son dialogue sur les droits de l'Homme avec la Chine à Bruxelles.



Les délégations chinoise et de l'UE à la fin de la 33^e session du dialogue UE-Chine sur les droits de l'Homme, décembre 2014

La **Campagne internationale pour le Tibet (CIT)** a exhorté l'Union à aborder la détérioration de la situation en matière de respect des droits de l'Homme au Tibet et, en particulier, la criminalisation des immolations par le feu, la campagne « **antiterroriste** », l'intensification du recours à la force par la police et les violations de la liberté de religion.

Vincent Metten, directeur politique européen de la **CIT** à Bruxelles, a déclaré : « *Il est de la plus haute importance que l'UE refuse tout compromis avec la Chine sur ses valeurs en matière de respect des droits de l'Homme. Nous demandons instamment à l'UE de s'exprimer sur la situation au Tibet et de formuler des attentes explicites quant aux progrès attendus de la part des autorités chinoises, sur la base des résultats de la première visite officielle du représentant spécial de l'UE pour les droits de l'Homme au Tibet en septembre 2013. La CIT déplore que l'UE ait été incapable d'affronter la Chine et de contrer les conditions plus restrictives qu'elle a imposées eu égard au dialogue sur les droits de l'Homme, en particulier la décision unilatérale de Beijing de faire passer le nombre annuel de réunions de deux à une.* »

Le dialogue **UE-Chine** sur les droits de l'Homme est le plus ancien dialogue de ce type entre l'UE et des pays tiers. Faisant écho aux critiques tenaces du Parlement européen,

la **CIT** a souvent fait part de ses préoccupations quant à la façon dont l'UE menait son dialogue sur les droits de l'Homme avec la **Chine**, déplorant son statu quo.

Ce dialogue n'a malheureusement pas encore permis d'aboutir à de réels progrès sur le terrain. Au contraire, depuis l'arrivée au pouvoir de **Xi Jinping** en 2013, la situation des droits de l'Homme en **Chine** et au Tibet a empiré. Lors de la dernière session du dialogue **UE-Chine** sur les droits de l'Homme en juin 2013, les autorités chinoises avaient annoncé qu'elles n'accepteraient

plus de liste de cas individuels de prisonniers politiques. Cette annonce démontre leur volonté de faire reculer le processus de dialogue sur les droits de l'Homme.

Ce dialogue de deux jours était présidé par **Gerhard Sabathil**, directeur pour l'Asie du Nord-Est et le Pacifique au sein du **Service européen pour l'action extérieure (SEAE)**, et **Li Junhua**, directeur général chargé des organisations et conférences internationales au sein du ministère des affaires étrangères de la République populaire de **Chine**.

De nombreuses questions étaient inscrites à l'ordre du jour, dont la peine de mort, la torture, les droits des minorités et la détention arbitraire. La plus grande réussite de l'UE lors de cette session a été l'organisation d'une conférence de presse à l'issue des deux jours, une initiative que la **CIT** a saluée comme étant une étape vers un dialogue plus transparent.

Le principal problème fut malheureusement le refus des autorités chinoises d'accepter la liste écrite de prisonniers politiques que l'UE avait préparée. Les représentants de l'UE n'ont pu citer que 20 de ces cas oralement, dont trois concernaient des Tibétains : **Tenzin Delek Rinpoche**, **Lobsang Kunchok** et **Lobsang Tsering**. ■

Début de la présidence lettone du Conseil de l'UE et mission de la CIT à Riga

La Campagne internationale pour le Tibet (CIT) a appelé la Lettonie à remettre la question du Tibet au premier plan du programme politique du Conseil des affaires étrangères, dans la mesure où ce pays balte assure la présidence tournante du Conseil pour une durée de six mois depuis le 1^{er} janvier 2015.

Vincent Metten, directeur politique européen de la CIT à Bruxelles, a déclaré : « La population des pays baltes, autrefois sous domination soviétique, sait ce que c'est de faire face à la persécution politique d'une puissance occupante. Il existe de nombreuses similitudes entre l'histoire récente de la Lettonie et la situation actuelle au Tibet. C'est pour cette raison que les Lettons et les habitants des autres pays baltes soutiennent largement la cause du Tibet. Il est important que les décideurs politiques tiennent compte de la

pas à dicter leur programme politique aux pays européens démocratiques », a ajouté **Vincent Metten**.

Le mois dernier, la CIT s'est rendue à Riga où la commission des droits de l'Homme et des affaires publiques du parlement letton a organisé une audition consacrée au Tibet. La CIT a informé la commission de la situation actuelle au Tibet et de l'état des relations entre l'UE et la Chine. **Gyaltzen Drolkar**, une ancienne nonne tibétaine connue comme

point mort depuis 2010, ainsi qu'en faveur de l'adoption d'une déclaration européenne début 2015 pour marquer le 5e anniversaire de la dernière session de pourparlers entre le gouvernement chinois et les représentants du **Dalai-Lama**. L'objectif de ce dialogue est de parvenir à une solution mutuellement satisfaisante pour le Tibet, à savoir une réelle autonomie du Tibet à l'intérieur des frontières de la Chine, sans pour autant réclamer l'indépendance et sans réfuter la « politique d'une seule Chine ». Cet objectif a été rappelé à plusieurs reprises lors de la 27^e réunion du Groupe de travail sur les négociations sino-tibétaines qui s'est tenue à Dharamsala les 5 et 6 janvier derniers.

La CIT estime par ailleurs que la révision de la politique européenne des droits de l'Homme vis-à-vis de la Chine et du Tibet, y compris le dialogue UE-Chine sur les droits de l'Homme, constitue une priorité pour la crédibilité de la politique étrangère de l'UE, dans la mesure où trois nouveaux cas d'immolation par le feu ont été recensés en décembre 2014, ce qui porte le nombre total d'immolations à 136 depuis février 2009.

Le rapport soumis par la CIT à la présidence lettone souligne la lourde responsabilité de pays tels que la Lettonie qui ont eux-mêmes connu une occupation étrangère. La présidence lettone du Conseil de l'UE précède le 80^e anniversaire du **Dalai-Lama** en juillet, un événement majeur pour le mouvement tibétain et son engagement à promouvoir une culture politique de non-violence et de dialogue.



Le personnel de la CIT en compagnie de membres du parlement letton à Riga, décembre 2014.

volonté de la société civile sur une question aussi importante. »

« Ces dernières années, Beijing a adopté une approche diplomatique agressive à l'encontre des pays membres de l'UE en exerçant des pressions sur ces pays pour qu'ils cessent de rencontrer le **Dalai-Lama** et des représentants du Tibet. L'UE et ses États membres doivent adopter une position coordonnée sur le Tibet, afin de renforcer leur influence et de montrer que les dirigeants chinois n'ont

étant l'une des « nonnes chantantes de la prison de Drapchi », s'est exprimée lors de cette audition et a témoigné devant la commission de ses longues années de détention au Tibet. À cette occasion, la CIT a également rencontré des diplomates du ministère letton des affaires étrangères et transmis son rapport à la présidence lettone.

La CIT a recommandé un soutien plus actif de la Lettonie en faveur de la reprise du dialogue sino-tibétain, au

Le point sur les prisonniers politiques

Pema Rigzin et Kelsang Yarphel



Deux membres importants de l'industrie musicale populaire au Tibet ont écopé de lourdes peines de prison et d'amendes importantes pour avoir fait de la musique populaire tibétaine dans le comté de Ngaba (en chinois : Aba), selon le Centre tibétain pour les droits de l'Homme et la démocratie (TCHRD).

Le 27 novembre, le célèbre chanteur folk et producteur **Pema Rigzin**, ainsi que le chanteur de renom **Kelsang Yarphel**, ont été condamnés ensemble à de longues peines de prison et à de lourdes amendes par le tribunal populaire intermédiaire de Chengdu dans la province du Sichuan.

Pema Rigdzin a été condamné à deux ans et demi de prison avec une amende de 50 000 yuans pour la composition, la réalisation, et la distribution de musique aux accents politiques. Pema Rigdzin avait été arrêté le 7 mai 2013 dans la ville de Chengdu, et détenu au secret jusqu'au procès. Bien que les membres de sa famille aient été autorisés à assister au procès, ils ont été empêchés par les autorités d'engager un avocat pour le défendre.

Rigzin a commencé sa carrière de chanteur en 1982 et ses chansons « Tears » et « Remembrance Song for Snowland » l'ont rendu célèbre. En 2008, il met fin à sa carrière de chanteur pour créer un studio d'enregistrement à Chengdu, où il se met à produire des CD et DVD d'autres chanteurs tibétains, dont ceux de **Kelsang Yarphel**. Selon des sources du TCHRD, les autorités ont fait pression sur lui à plusieurs reprises pour qu'il ferme son studio.

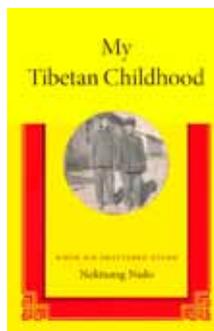
Kelsang Yarphel, un autre célèbre chanteur tibétain, a été condamné avec **Pema Rigzin** le 27 novembre. Les charges retenues contre lui ne sont pas connues. Il a été condamné à quatre ans de prison et à une lourde amende de 200000 yuans. D'après le TCHRD, **Kelsang Yarphel** avait été placé en détention

par les autorités à Lhasa le 14 juillet 2013, accusé d'avoir interprété une chanson aux accents politiques lors d'un concert. Après son arrestation, il a été placé dans un centre de détention de Chengdu pendant un an et demi.

Yarphel est un chanteur de folk populaire et un compositeur de chansons célèbres telles que « The Homeland of the Gesar of Ling », « Modern Tibetans » et « Dragon's Thunder Welcomes the Spring ». Il s'est souvent produit lors de concerts privés et du gouvernement et a organisé d'autres événements de musique tibétaine, tels qu'une célébration musicale de Losar diffusée à la télévision de langue tibétaine dans la province de Qinghai. Bien que certaines chansons de Yarphel prônent l'unité tibétaine, aucune n'exprime une idéologie politique. ■

Suggestion de lecture

My Tibetan Childhood



Le livre « **My Tibetan Childhood: When Ice Shattered Stone** » de Naksang Nulo a été publié pour la première fois en tibétain en 2007. Après être devenu le livre tibétain le plus réimprimé de l'histoire, il a été interdit par Beijing en 2010. Il apparaît ensuite en chinois à Taipei en 2011. Il a été récemment traduit en anglais pour la première fois et publié par Duke University Press. ■

Vous pouvez lire une critique du Taipei Times en cliquant sur le lien suivant <http://www.taipeitimes.com/News/feat/archives/2015/01/01/2003608068>

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- ▶ **DU 2 AU 27 MARS : 28^e SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU**
- ▶ **14 MARS : RALLYE EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ AVEC LE TIBET À PARIS**